

NAPHTACHIMIE

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 41 161 500 Euros
Siège social : MARTIGUES (13117) – Avenue d'Auguette, Ecopolis Lavera Sud
542 041 421 RCS AIX-EN-PROVENCE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2025

Le 30 juin 2025 à 9 heures 30,

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024 et sur les comptes de cet exercice, ainsi que la lecture du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, et faisant ressortir un bénéfice de 3 195 363 Euros.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 195 363 euros comme suit :

- . 673 410 € à la réserve légale ;
- . 2 521 953 € au compte de report à nouveau.

L'Associé Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, L'Associé Unique prend acte du fait que le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code s'est élevé à 26 738 Euros au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique approuve les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, conclus précédemment qui se sont poursuivies durant l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes décisions pour procéder à tous dépôts, toutes formalités ou publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Extrait certifié conforme
Le 22/07/2025

Alexandra LOEWENSTEIN
Directrice Générale



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA NAPHTACHIMIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 5 4 2 0 4 1 4 2 1 0 0 0 2 6		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122024	
		N-1 31122023	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA NAPHTACHIMIE</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 41 161 500.....)		DA	41 161 500	21 343 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	1 053 108	1 053 108
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC	797 452	797 452	
	Réserve légale (3)	DD	3 442 740	3 442 740	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	3 899 610	3 899 610	
	Report à nouveau	DH	31 904 180	27 891 654	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 195 363	4 012 525	
	Subventions d'investissement	DJ	258 003	267 560	
	Provisions réglementées *	DK	46 035 029	50 127 425	
	TOTAL (I)	DL	131 746 989	112 835 078	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	6 969 297	4 610 513
	Provisions pour charges		DQ	68 852 095	60 399 532
	TOTAL (III)		DR	75 821 392	65 010 046
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	35 118 004	18 038 352
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	494 554	875 740	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	99 312 014	88 805 028
	Dettes fiscales et sociales		DY	28 569 891	30 498 945
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	8 144 456	5 094 595
	Autres dettes		EA	46 873 084	92 111 094
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	15 590	587 601
TOTAL (IV)		EC	218 527 597	236 011 358	
Ecarts de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	426 095 978	413 856 483	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
			ID		
			IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	218 140 784	235 135 617	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA NAPHTACHIMIE							Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	<div> <div>biens *</div> <div>services *</div> </div>	FD		FE		FF	
			FG	366 820 263	FH		FI	366 820 263
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	366 820 263	FK		FL	366 820 263	375 827 281
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	9 217 063	9 483 085
	Subventions d'exploitation					FO	2 133	4 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	11 128 529	3 458 050
	Autres produits (1) (11)					FQ	14	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	387 168 003
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	23 397 172	21 467 300
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	24 703	228 097
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	209 628 467	223 363 988
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 779 203	8 352 699
	Salaires et traitements*					FY	43 734 732	40 941 325
	Charges sociales (10)					FZ	30 980 672	29 493 822
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations	- dotations aux amortissements (14)			GA	40 861 367	40 465 766
			- dotations aux provisions*			GB	42 431	76 984
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	21 893 518	18 220 492	
	Autres charges (12)					GE	232 110	268 379
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	380 574 379
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	6 593 624	5 893 563
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN	4 767	12 216	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	4 767
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	6 296 737	4 040 567	
	Différences négatives de change				GS	26 147	30 548	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	6 322 885
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 318 117)	(4 058 899)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	275 507	1 834 664

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SA NAPHTACHIMIE						Néant ☐ *		
						Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	36 198	160 186
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB		3 892
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC	4 092 396	2 954 934
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	4 128 595	3 119 013
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	184 679	675
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	184 679	675
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	3 943 916	3 118 338
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK	1 024 059	940 476	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	391 301 366	391 903 648
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	388 106 002	387 891 122
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	3 195 363	4 012 525
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières			IY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
			- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)				HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges				A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				A2		
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5						
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires	A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)				HS			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :						Exercice N		
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Affaire Maladie professionnelles						4 100		
Affaire Affichard						2 000		
Ajustement écart IJSS						50 865		
Art 700 TAMBELLINI						1 500		
INTERET TGAP 2023						2 564		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N		
						Charges antérieures	Produits antérieurs	

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation

SA NAPHTACHIMIE
542041421 IS1

N° 2053
1 / 1

31/12/2024

Détail produits et charges exceptionnels

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA NAPHTACHIMIE										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	6 426 908	KE		KF	214 372	
CORPORELLES	Terrains						KG	2 942 288	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	16 854 653	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	102 598 836	KQ		KR	8 524 157	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	998 838 060	KT		KU	37 297 577		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	9 123 296	LC		LD	1 439 657		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH	106 461 659	LI		LJ	51 400 497	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	1 236 818 795	LO		LP	98 661 890	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	19 742	8V		8W	
		Autres titres immobilisés						IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières						IT	1 334	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	21 076	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	1 243 266 780	ØH		ØJ	98 876 262		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		4			
				1		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	6 641 280	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	2 942 288	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	16 854 653	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	111 122 994	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	2 193 097	MK	1 033 942 540	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	10 562 954	MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours		38 954 410		MY		MZ		NA	118 907 746	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		
	TOTAL III		38 954 410		IY		NG	2 193 097	NH	1 294 333 178	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	
		Autres participations				IØ		ØX		ØY	19 742
		Autres titres immobilisés				II		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	1 334		
TOTAL IV				I3		NJ		NK	21 076		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		38 954 410		I4		ØK	2 193 097	ØL	1 300 995 535	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA NAPHTACHIMIE</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 370 479	PF	110 314	PG		PH	6 480 794						
TOTAL I		RK	6 370 479	RM	110 314	RN		RO	6 480 794						
Terrains		PI	1 488 532	PJ	35 085	PK		PL	1 523 617						
Constructions	Sur sol propre	PM	13 783 035	PN	407 721	PO		PQ	14 190 756						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	79 030 197	PW	4 013 053	PX		PY	83 043 251						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	839 422 446	QA	35 780 068	QB	386 797	QC	874 815 717						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG							
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 619 486	QM	515 124	QN		QO	8 134 611						
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU	941 343 698	QV	40 751 052	QW	386 797	QX	981 707 954						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	947 714 178	ØP	40 861 367	ØQ	386 797	ØR	988 188 749						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7	4 092 396	T8		T9	(4 092 396)
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6	4 092 396	X7		X8	(4 092 396)
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT	4 092 396	NU		NV	(4 092 396)
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	4 092 396	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	(4 092 396)		
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9				Z8					
Primes de remboursement des obligations						SP				SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA NAPHTACHIMIE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	50 127 425	TM	4 092 396
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	50 127 425	TS	4 092 396
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	57 559 532	EP	11 217 102
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	7 450 513	5W	2 575 000
	TOTAL II	5Z	65 010 046	TV	13 792 102
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	4 716 661	6F
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	4 716 661	TY	42 431
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	119 854 133	UB	13 834 533
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	21 935 949	UF
		– financières	UG		UH
		– exceptionnelles	UJ		UK
				4 092 396	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

1 / 1

31/12/2024

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA NAPHTACHIMIE										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	1 334	UV	1 334	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	97 108 292		97 108 292					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constatée) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 413		2 413					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	89 587		89 587					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	35 101		35 101					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	12 106 441		12 106 441					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	28 163		28 163					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	51 260		51 260					
	Charges constatées d'avance		VS	1 052 918		1 052 918					
	TOTAUX		VT	110 475 514	VU	110 475 514	VV				
RENOIS	(1)	Montant des	VD								
		– Prêts accordés en cours d'exercice									
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	35 118 004		35 118 004						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	499 054		107 741		391 313				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	99 312 014		99 312 014						
Personnel et comptes rattachés		8C	16 495 404		16 495 404						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 825 378		7 825 378						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 048 872		3 048 872						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 200 235		1 200 235						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	8 144 456		8 144 456						
Groupe et associés (2)		VI	46 822 391		46 822 391						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	50 693		50 693						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	15 590		15 590						
TOTAUX		VY	218 532 097	VZ	218 140 784		391 313				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	381 186	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SA NAPHTACHIMIE		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2024				
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	3 195 363		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	26 738		
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	34 200		
		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
		WI	6 118 460	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				IF	1 024 059		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		IG		
		- imposées au taux de 0 %		ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN				
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3				
				TOTAL I	WR	11 536 112		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU	6 183 052			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV				
		- imposées au taux de 0 %		WH				
		- imposées au taux de 19%		WP				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW				
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB				
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %		IG				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)				XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY			
	Majoration d'amortissement*				XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quinquies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 series A)	L5	
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont déduct* exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD					
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XH		6 343 139		
bénéfice (I moins II)				XI	5 192 972			
déficit (II moins I)						XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	5 192 972	XO		

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SA NAPHTACHIMIE
542041421 IS1

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2024

[illegible]

Désignation

31/12/2024

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Cegid Group

Désignation de l'entreprise <u>SA NAPHTACHIMIE</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1° bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1° bis A1. 2 du CGI *			ZV	5 878 940	ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
Dépréciation stocks			9D	42 431	9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
ORGANIC			9K	197 089	9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	6 118 460	YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA NAPHTACHIMIE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	27 891 654	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	4 012 525			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	0F	31 904 179			ZG	31 904 180				
						ZH	31 904 180				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance				YT	15 121 173		8 920 060			
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	5 299 063		5 941 716			
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU	511 506		227 813			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	9 520 580		7 741 683			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	179 176 144		200 532 715			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	209 628 467		223 363 988			
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 027 816		1 805 866			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS			9Z	7 751 387		6 546 833			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	9 779 203		8 352 699			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	21 497 550		43 670 116			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	47 104 619		55 888 435			
DIVERS	Montant brut des salaires *				0B						
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S						
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	8.00	%	4.26	%		
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP				Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SA NAPHTACHIMIE

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	CS Plan instrumentation 2015 01062016	41 297	41 297		
	2	CK4 Plan instrumentation 20 31052016	342 767	342 767		
	3	CK4 Plan instrumentation 31052017	2 731	2 731		
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

Désignation de l'entreprise : SA NAPHTACHIMIE				Néant	☒ *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					
	B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport. ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA NAPHTACHIMIE

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	À 15 % ou 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SA NAPHTACHIMIE

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	523.24
Dont apprentis	YF	3.76
Dont handicapés	YG	11.00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	366 820 263
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	12 102
TOTAL 1	OX	366 832 365

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	5 215 746
Subventions d'exploitation reçues	OF	4 000
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	5 219 747

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	177 390 894
Variation négative des stocks	OQ	24 703
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	50 335 682
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	3 977 207
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	10 403
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	231 738 891

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	140 313 222
-----------------------------	-----------------------------	----	-------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	140 313 222
---	----	-------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										EV		X																						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)																							GX		366 832 365									
Effectifs au sens de la CVAE																							EY		532.00									
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)																							HX											
Période de référence										GY		0	1	/	0	1	/	2	0	2	4	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	4		
Date de cessation										HR				/								HR			/			/						

Cesd Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OY et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 5 4 2 0 4 1 4 2 1 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA NAPHTACHIMIE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	5 400 000
---	----	---	--	----	-----------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	5 400 000
--------------------------	----	---	--------------------------	----	-----------

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination INEOS OLEFINS FRANCE HOLDCO SAS

N° SIREN (si société établie en France) 803106582 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 5 400 000

Adresse : N° Voie

Code Postal 13117 Commune LAVERA Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 5 4 2 0 4 1 4 2 1 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA NAPHTACHIMIE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

CA20CHAAVA



31/12/2024

542041421 IS1

[illegible]

CA21PROAVA

[illegible]

**Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction
et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI**
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la
détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

2464

31/12/2024

SA NAPHTACHIMIE
542041421 IS1

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A – Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	5 015 306
EBITDA fiscal de l'exercice	b	45 521 346
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a – 30%*b et a – 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75%	(c-2)	

B – Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75% x (c-1)	f	

C – Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres.	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres.	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A – Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019).	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant des charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g)+1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) – (j) + (k)	l	

B – Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				
(1) cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)					

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c)–(f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant du transfert.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2025

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SA NAPHTACHIMIE		BP2 Ecopolis Lavéra Sud	
SIRET	5 4 2 0 4 1 4 2 1 0 0 0 2 6	13117 LAVERA	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
.			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Fabrication d'autres produits chimiques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	5 192 973	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15 %
				PV exonérées art. 238quindecies
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Autres dispositifs	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
			Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé :
---	--

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable :			
- du conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

I

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⁽²⁾						(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						(d)
<div>Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus⁽³⁾</div>						(e)
						(f)
						(g)
						(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						(j)
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)

JRÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS(si ce cadre est insuffisant, joindre un état de même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : <div>- SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.</div>	Pour les S.A.R.L. Sommes versées, au cours de la période retenue pour l’assiette de l’impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Nombre de paris sociales appartenant à chaque associé en toute pro- priété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
1		2	3	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements

KDIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADDRESSES DES AUTRES ÉTABLISSLEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONTS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de recus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SA NAPHTACHIMIE
542041421 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2024

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
	300

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	500
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

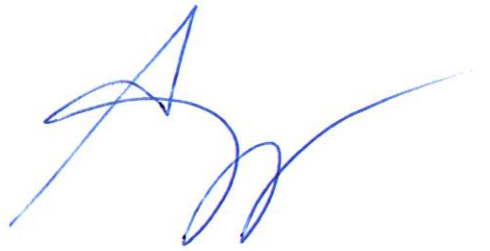
Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

copie certifiée conforme
à l'original

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

NAPHTACHIMIE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'associé unique
NAPHTACHIMIE
Avenue d'Auguette
Ecopolis Lavera Sud
13117 MARTIGUES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NAPHTACHIMIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine, RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Votre société évalue ses engagements en matière de retraite et d'obligations similaires, tel que décrit en note 4.2 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à obtenir le rapport d'actuaire utilisé par la société pour l'évaluation de ses engagements de retraite et à revoir les calculs effectués par la société.

Votre société constitue des provisions pour grosses réparations, pour couvrir les coûts d'arrêt de maintenance des installations, tel que décrit dans les notes 1.2.9 et 2.5 de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 27 juin 2025

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Céline Gianni Darnet

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA NAPHTACHIMIE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise :			Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 5 4 2 0 4 1 4 2 1 0 0 0 2 6			Néant ☐ *			
			Exercice N clos le, 31122024			
			N-1 31122023			
			Brut 1			
			Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
			Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	6 480 794	160 486	56 428
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	1 523 617	1 418 670	1 453 756
		Constructions AP	AQ	97 234 007	30 743 640	26 640 257
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	874 815 717	159 126 823	159 415 614
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	8 134 611	2 428 342	1 503 809
		Immobilisations en cours AV	AW	4 759 092	114 148 653	101 744 997
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	19 742	19 742	19 742
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG			
		Autres immobilisations financières* BH	BI	1 334	1 334	1 334
TOTAL (II) BJ			BK	992 947 842	308 047 693	290 835 939
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	1 614 135	1 642 098	
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	5 659 690	5 660 570	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	97 108 292	106 871 147	
		Autres créances (3) BZ	CA	12 312 968	6 872 039	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE			
Disponibilités CF			CG	300 279	1 229 196	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	1 052 918	745 490		
	TOTAL (III) CJ	CK	118 048 285	123 020 543		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	992 947 842	426 095 978	413 856 483	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA NAPHTACHIMIE</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>41 161 500</u>)		DA	41 161 500	21 343 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	1 053 108	1 053 108
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC	797 452	797 452	
	Réserve légale (3)	DD	3 442 740	3 442 740	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	3 899 610	3 899 610	
	Report à nouveau	DH	31 904 180	27 891 654	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 195 363	4 012 525	
	Subventions d'investissement	DJ	258 003	267 560	
	Provisions réglementées *	DK	46 035 029	50 127 425	
	TOTAL (I)	DL	131 746 989	112 835 078	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	6 969 297	4 610 513
	Provisions pour charges		DQ	68 852 095	60 399 532
	TOTAL (III)		DR	75 821 392	65 010 046
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	35 118 004	18 038 352
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	494 554	875 740	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	99 312 014	88 805 028
	Dettes fiscales et sociales		DY	28 569 891	30 498 945
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	8 144 456	5 094 595
	Autres dettes		EA	46 873 084	92 111 094
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	15 590	587 601
TOTAL (IV)		EC	218 527 597	236 011 358	
Ecarts de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	426 095 978	413 856 483	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
			ID		
			IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	218 136 284	235 135 617
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA NAPHTACHIMIE							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	<div> <div>biens *</div> <div>services *</div> </div>	FD		FE		FF	
			FG	366 820 263	FH		FI	366 820 263
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	366 820 263	EK		FL	366 820 263	375 827 281
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	9 217 063	9 483 085
	Subventions d'exploitation					FO	2 133	4 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	11 128 529	3 458 050
	Autres produits (1) (11)					FQ	14	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	387 168 003
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	23 397 172	21 467 300
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	24 703	228 097
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	209 628 467	223 363 988
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 779 203	8 352 699
	Salaires et traitements*					FY	43 734 732	40 941 325
	Charges sociales (10)					FZ	30 980 672	29 493 822
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations	- dotations aux amortissements (14)			GA	40 861 367	40 465 766
			- dotations aux provisions*			GB	42 431	76 984
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	21 893 518	18 220 492	
	Autres charges (12)					GE	232 110	268 379
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	380 574 379	382 878 855
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	6 593 624	5 893 563
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	4 767	12 216
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	4 767	12 216
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 296 737	4 040 567
	Différences négatives de change					GS	26 147	30 548
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	6 322 885	4 071 115
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 318 117)	(4 058 899)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	275 507	1 834 664

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SA NAPHTACHIMIE</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	36 198	160 186	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		3 892	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	4 092 396	2 954 934	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	4 128 595	3 119 013	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	184 679	675	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	184 679	675	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	3 943 916	3 118 338	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	1 024 059	940 476	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	391 301 366	391 903 648	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	388 106 002	387 891 122	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	3 195 363	4 012 525	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6	obligatoires A9			
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N			
Affaire Maladie professionnelles				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Affaire Affichard				4 100			
Ajustement écart IJSS				2 000			
Art 700 TAMBELLINI				50 865			
INTERET TGAP 2023				1 500			
				2 564			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

Naphtachimie	NAPHTACHIMIE	31 décembre 2024
--------------	--------------	------------------

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NAPHTACHIMIE

31 décembre 2024

Naphtachimie	Annexe aux comptes sociaux	31 décembre 2024
--------------	----------------------------	------------------

SOMMAIRE

1. PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES ET FAITS CARACTERISTIQUES	3
1.1.FAITS CARACTERISTIQUES	3
1.1.1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	3
1.1.2. FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE	3
1.2.REFERENTIEL, PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION.....	3
1.2.1. Immobilisations corporelles & incorporelles.....	4
1.2.2. Participations et autres titres.....	5
1.2.3. Stocks	5
1.2.4. Créances	5
1.2.5. Opérations en devises	6
1.2.6. Disponibilités.....	6
1.2.7. Provisions réglementées	6
1.2.8. Utilisation d'estimations.....	6
1.2.9. Provisions pour risques et charges.....	6
2. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN.....	8
2.1.ACTIF IMMOBILISE (CORPOREL ET INCORPOREL)	8
2.1.1. Etats de l'actif immobilisé	8
2.1.2. Amortissements.....	9
2.1.3. Provisions.....	10
2.2.IMMOBILISATIONS FINANCIERES.	12
2.3.CREANCES ET DETTES	13
2.4.VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	14
2.5.PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	14
2.6.EMPRUNTS ET DETTES	15
2.7.AUTRES INFORMATIONS : INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES.....	16
2.8.PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	16
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	17
3.1.RESULTAT EXCEPTIONNEL	17
3.2.REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES.....	17
3.3.CONSOLIDATION FISCALE.....	17
3.4.HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	17
3.5.SITUATION FISCALE LATENTE OU DIFFEREE.....	18
4. AUTRES INFORMATIONS.....	19
4.1.ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL	19
4.2.ENGAGEMENTS DE RETRAITE	19
4.2.1. Engagements de retraite	19
4.2.2. Autres engagements : Remarque générale.....	19
4.2.3. Engagements de retraite	20
4.4 INFORMATION SUR LE CPF – COMPTE PERSONNEL DE FORMATION.....	20
4.5 VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PENDANT L'EXERCICE	21
4.6 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	21

Naphtachimie	Annexe aux comptes sociaux	31 décembre 2024
--------------	----------------------------	------------------

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'établit à **426 095 978 euros**. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, présente un bénéfice de **3 195 363 euros**.

L'exercice a une durée de **12 mois**, couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au **31 décembre 2024**.

Les notes et les tableaux ci-après sont présentés en **euros** et font partie intégrante des comptes annuels de la société NAPHTACHIMIE.

1. Principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes et faits caractéristiques

1.1. Faits caractéristiques

1.1.1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2024 a été marquée par les événements cités ci-dessous :

- Changement de Directeur Général au mois d'avril,
- Changement de Directeur Financier au mois de septembre,
- Depuis le 1^{er} avril 2024, INEOS devient le seul actionneur,
- Projet Lotus, Naphtachimie est sortie de l'informatique Total Energies
- Changement de la forme juridique, Naphtachimie devient une SAS en juin 2024,
- Augmentation du capital de : 19 818 500 € en mars 2024 par émission de 2 600 000 actions ordinaires nouvelles de 7,6225 € de valeur nominale chacune, intégralement souscrite par TotalEnergies et libérée par compensation de créances.

1.1.2. Faits postérieurs à la clôture

Pas d'événement postérieur à la clôture susceptible d'impacter les comptes de l'exercice.

1.2. Référentiel, principes et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux règles et méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur visé à l'article 531-1 du PCG (Règlement ANC n°2014-03 modifié) et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Non-compensation,
- Intangibilité du bilan d'ouverture.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Naphtachimie	Annexe aux comptes sociaux	31 décembre 2024
--------------	----------------------------	------------------

1.2.1. Immobilisations corporelles & incorporelles

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les biens existants au 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation légale.
- La société applique les règlements CRC 2004-06, relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, et CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Plus particulièrement les options suivantes ont été retenues en conformité avec les règlements :
 - La société considère que les valeurs résiduelles de ses actifs immobilisés sont non significatives compte tenu des durées d'utilité retenues, du caractère spécifique de ces actifs et de l'activité conduite par la société ;
 - Sur le plan fiscal, la société pratique l'amortissement dégressif. La différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal fait l'objet d'un amortissement dérogatoire inscrit en résultat exceptionnel et en provision réglementée.
 - La provision pour grosses réparations au titre des dépenses de gros entretiens et grandes révisions, constituée en application des principes décrits en 1.2.7 est maintenue.
- Les amortissements économiques qui figurent en diminution de l'actif sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	20 ans
Agencements, aménagements des constructions	10 ans
Stock de sécurité	10 ans
Matériel et outillage industriel	5/20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Logiciel	3 ans
Mobilier	10 ans

Naphtachimie	Annexe aux comptes sociaux	31 décembre 2024
--------------	----------------------------	------------------

1.2.2.Participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, la valeur d'inventaire étant généralement établie par référence aux capitaux propres des participations considérées.

TITRES DE SOCIÉTÉ IMMOBILIERES

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE KHARIESSA

1960 50 parts de 76,2245 € nominal (numéraire)	3811,23 euros
1962 50 parts de 76,2245 € nominal (numéraire)	3811,23 euros
1964 17 parts de 533,5715 € nominal (numéraire)	<u>9070,72 euros</u>
117 parts sur 1 317, soit : 8,88%	16693,18 euros

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE MARTIGUES

1961 200 actions de 15,2449 € nominal (numéraire)	3 048,96 euros
---	-----------------------

200 actions sur 2 500 soit 8%

TOTAL GENERAL	19 742,15 euros
----------------------	------------------------

1.2.3.Stocks

Au 31 décembre 2024, les stocks de produits chimiques sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les pièces de rechanges d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 10 000€ sont considérées comme des pièces de sécurité ou des pièces de rechange et matériel d'entretien spécifique. Elles sont capitalisées et amorties dès leur acquisition.

Depuis 1er avril 2024, nous avons adopté la méthode INEOS concernant la gestion des pièces de rechange. Ainsi, les pièces de rechange dont la valeur se situe entre 500 € et 10 000 € seront désormais considérées comme des coûts de maintenance.

Au 31/12/2024, la valeur brute du stock à la clôture a été transférée en immobilisations en cours pour 17 258 K€.

Les pièces d'une valeur unitaire inférieure à 500 € sont comptabilisées en charge dès leur achat.

1.2.4.Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances libellées en devises étrangères sont revalorisées au cours du 31 décembre, sous réserve des précisions apportées au paragraphe "Opérations en Devises".

Naphtachimie	Annexe aux comptes sociaux	31 décembre 2024
--------------	----------------------------	------------------

1.2.5.Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date d'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de la réévaluation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de changes font l'objet d'une provision pour risque.

1.2.6.Disponibilités

Les disponibilités en caisse ou en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

1.2.7.Provisions réglementées

Les provisions pour amortissements dérogatoires et les provisions spéciales de réévaluation figurent à ce poste. Le montant de la reprise d'amortissement dérogatoire au 31/12/2024 est de 4 092 396 €.

1.2.8.Utilisation d'estimations

La préparation des comptes annuels nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs et passifs portés au bilan, de produits et de charges comptabilisés et d'engagements mentionnés en annexe. Les résultats définitifs peuvent diverger de ces estimations.

1.2.9.Provisions pour risques et charges

a) Provisions risques et charges d'exploitation

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque :

- La société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés ;
- Il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation ;
- Et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Elles incluent notamment les provisions destinées à couvrir les risques dus à divers litiges sociaux, ainsi que les charges à venir liées à la démolition de la centrale Nord et au dragage de l'Anse d'Auguette.

Naphtachimie	Annexe aux comptes sociaux	31 décembre 2024
--------------	----------------------------	------------------

b) Provisions pour grosse réparation approche par composant

Ce poste inclut la provision pour couvrir le solde des dépenses du grand arrêt.

Les dispositions prévues par le Règlement. CRC 2002-10, art. 15.2 modifié par le Règlement CRC 2003-07, art. 2 prévoient pour les dépenses de gros entretien de maintenir les traitements antérieurs, c'est-à-dire la constitution de provisions pour grosses réparations.

Compte tenu de la nécessité de procéder à un entretien périodique des installations techniques, la société est amenée à entreprendre des travaux excédant le simple entretien courant. Dans ces conditions, elle comptabilise chaque année des provisions portant sur les éléments les plus significatifs.

Ces provisions sont constituées sur la base d'une dotation linéaire de l'estimation des travaux des grosses réparations en fonction de la périodicité retenue (7 ans).

En application de ces dispositions, aucun actif ne justifie une décomposition par composant au-delà de la structure existante, les dépenses de remplacement ou de nouveaux actifs à compter du 01.01.2005, au moins, s'y conformant.

c) Provision pour Dépréciation des stocks de pièces détachées classées en immobilisations en cours

Au 31 décembre 2022, un changement d'estimation a conduit la société à adopter de nouvelles modalités de calcul de la dépréciation des stocks de pièces détachées comptabilisées en immobilisations en cours. La dépréciation a été calculée de façon statistique en appliquant les modalités suivantes, en accord avec ses deux actionnaires :

Absence de mouvement depuis plus de :

≥ 3 ans : le montant de la provision représente 20% de la valeur d'acquisition

≥ 4 ans : le montant de la provision représente 40% de la valeur d'acquisition

≥ 5 ans : le montant de la provision représente 60% de la valeur d'acquisition

≥ 6 ans : le montant de la provision représente 80% de la valeur d'acquisition

≥ 7 ans : pas de provision complémentaire, la valeur d'inventaire est de 20% de la valeur d'acquisition.

L'application de ces modalités a conduit la société à enregistrer une dépréciation de 4 759 K€ au 31/12/2024 selon la règle suivante « les articles en stock en magasin qui n'ont pas un taux de rotation élevé ne doivent pas être détenus à la pleine valeur d'acquisition mais à un prix inférieur exprimant leur valeur économique.

Naphtachimie	Annexe aux comptes sociaux	31 décembre 2024
--------------	----------------------------	------------------

2. Notes relatives aux postes du bilan

2.1. Actif immobilisé (corporel et incorporel)

2.1.1. Etats de l'actif immobilisé

(5)

IMMOBILISATIONS

DCFIP N° 2054 2025

Formulaire obligatoire Annexe 53A
à compléter par l'entreprise

Désignation de l'entreprise SA NAHTACHIMIE													Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1			Régularisations Correspondant à une réévaluation précédente au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ			D8			D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	6 426 808		KE			KF	214 372		
	Terrains							KG	2 942 288		KH			KI			
	Constructions	Sur sol propre		Inst. gales, agents et aménagements divers		L9		KJ	16 854 653		KK			KL			
		Sur sol d'autrui		Inst. gales, agents et aménagements divers		M1		KM			KN			KO			
		Inst. gales, agents et aménagements divers		Mat. de transport		M2		KP	102 598 836		KQ			KR	8 524 157		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							KS	998 838 060		KT			KU	37 297 577		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencement, aménagements divers		Mat. de transport		M3		KV			KW			KX			
		Matériel de bureau et informatique							KY			KZ			LA		
		Emballages récupérables et divers							LB	9 123 295		LC			LD	1 439 657	
Immobilisations corporelles en cours							LH	108 461 659		LI			LJ	51 400 497			
Avances et acomptes							LK			LL			LM				
TOTAL III							LN	1 236 818 795		LO			LP	98 661 890			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							OG			OM			ON			
	Autres participations							OU	19 742		OV			OW			
	Autres titres immobilisés							IP			IR			IS			
	Prêts et autres immobilisations financières							IT	1 334		IU			IV			
	TOTAL IV							LQ	21 076		LR			LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OQ	1 243 266 780		OH			OJ	98 876 262			
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Préévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
					par virement de poste à poste 1		par cession à des tiers ou mise par service ou résultat d'exercice en équivalence 2		3			4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IR	CO		DO				DP				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO	LY		LW		6 641 280		IX				
	Terrains					JP	LX		LY		2 942 288		LZ				
	Constructions	Sur sol propre				IQ	MA		MB		16 854 653		MC				
		Sur sol d'autrui				IR	MD		ME				MT				
		Inst. gales, agents et aménagements divers				IS	MG		MH		111 122 994		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	MJ		2 193 097		MK		1 033 942 540		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers				IU	MM		MN				MO				
		Matériel de transport				IV	MP		MQ				MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	MS		MI		10 562 954		MU				
Emballages récupérables et divers				IX	MV		MW				MX						
Immobilisations corporelles en cours					MY	38 954 410		MZ		118 907 746		NB					
Avances et acomptes					NC	ND		NE				IO					
TOTAL III					JY	38 954 410		RG		2 193 097		NH	1 294 333 178		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IY	OU		MT				OW				
	Autres participations					IO	OX		OY		19 742		OZ				
	Autres titres immobilisés					II	2B		2C				2D				
	Prêts et autres immobilisations financières					IZ	2E		2F		1 334		2G				
	TOTAL IV					IB	KJ		NK		21 076		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					II	38 954 410		OK		2 193 097		OL	1 300 995 535		OM		

Ne pas reporter le montant des centimes

g d Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2.32

Naphtachimie	Annexe aux comptes sociaux	31 décembre 2024
--------------	----------------------------	------------------

2.1.2.Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2025

Formulaire dérogatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA NAPHTACHIMIE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 370 479	PF	110 314	PG		PH	6 480 794		
TOTAL I		RK	6 370 479	RM	110 314	RN		RO	6 480 794		
Terrains		PI	1 488 532	PJ	35 085	PK		PL	1 523 617		
Constructions	Sur sol propre	PM	13 783 035	PN	407 721	PO		PQ	14 190 756		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV	79 030 197	PW	4 013 053	PX		PY	83 043 251		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	839 422 446	QA	35 780 068	QB	386 797	QC	874 815 717		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 619 486	QM	515 124	QN		QO	8 134 611		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	941 343 698	QV	40 751 052	QW	386 797	QX	981 707 954		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	947 714 178	ØP	40 861 367	ØQ	386 797	ØR	988 188 749		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS		REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice						
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
	Inst. techniques inst. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	4 092 396	T8	T9	(4 092 396)	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	4 092 396	X7	X8	(4 092 396)		
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO				
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	4 092 396	NU	NV	(4 092 396)		
Total général non ventilé (NP + RQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	4 092 396	Total général non ventilé (NV - NY)		NZ	(4 092 396)		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cepia Group

2.1.3.Provisions

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2025

Formule d'ajournement de l'IA
SA (Codeline 3127.10)

Désignation de l'entreprise SA NAPHACHIMIE							Néant ☐ *
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice :	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice :	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice :	Montant à la fin de l'exercice :		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3I	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-11) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TE	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	IN	TO	46 035 029	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I		3Z	IS	IT	TU	46 035 029	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	68 852 095	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur cotisés à payer *	5R	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	6 969 297		
TOTAL II		5Z	IV	IV	TX	75 821 392	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6I	6U	6Y	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III		7B	IV	IV	UA	4 759 092
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD	126 615 515
Dont dotations et reprises		d'exploitation	UE	UF			
		financières	UG	UH			
		- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.							
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

Naphtachimie	Annexe aux comptes sociaux	31 décembre 2024
--------------	----------------------------	------------------

2.2. Immobilisations financières.

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général de l'impôt)

Ne pas reporter le montant des centimes

Ne pas reporter le montant des centimes

Désignation de l'entreprise SA NAHTACHIMIE										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentation				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	1	Concessions d'une évaluation produites au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		D8	D9	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II			2				
CORPORELLES	Terrains					KG	2 942 288	KH			KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Co-contracts	L9		KJ	16 854 653	KK			KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Co-contracts	M1		KM		KN			KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Co-contracts	M2		KP	102 598 836	KQ			KR	8 524 157
				M3		KS	998 838 050	KT			KU	37 297 577
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et informatique			LB	9 123 296	LC			LD	1 439 657	
		Matériel agricole, machines et divers *			LE		LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	106 461 659	LI			LJ	51 400 497
	Avances et acomptes					LK		LL			LM	
	TOTAL III					LN	1 236 818 795	LO			LP	98 661 890
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					OG		OM			OT	
	Autres participations					OU	19 742	OV			OW	
	Autres titres immobilisés					IP		IR			IS	
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	1 334	IU			IV	
	TOTAL IV					LQ	21 076	LR			LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	1 243 266 780	OH			OJ	98 876 262	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN	1	par virement de poste à poste	2	DB	D'	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II							D8
CORPORELLES	Terrains					IP	LX	LY			LZ	
	Constructions	Sur sol propre				IQ	MA	MR		6 641 280	MC	
		Sur sol d'autrui				IR	MD	ME		2 942 288	MF	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS	MG	MH		16 854 653	MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	MJ	MK		111 122 994	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU	MM	MN		1 033 942 540	MO	
		Matériel de transport				IV	MP	MQ			MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	MS	MT		10 562 954	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX	MV	MW			MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY	38 954 410	MZ		118 907 746	NB	
	Avances et acomptes					NC		ND			NF	
	TOTAL III					IY	38 954 410	NG		1 294 333 178	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU			OW	
	Autres participations					IO		OX		19 742	OZ	
	Autres titres immobilisés					II		2B			2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					IL		2E		1 334	2G	
	TOTAL IV					IS		2F		21 076	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					IH	38 954 410	OK		2 193 097	OL	1 300 995 535	OM

* Des explications concernant les données sont données dans la notice n° 2332

2.3. Créances et dettes

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A de l'article 1609 du code de commerce)

Désignation de l'entreprise : LA NAPHTACHIMIE				Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM				
	Prêts (1) (2)	UP	UR				
	Autres immobilisations financières	UT	UV	1 334	1 334		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX		97 108 292	97 108 292		
	Créances rattachées de titres (titres non négociés) prêts ou créances en gérance * (UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY		2 413	2 413		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		89 587	89 587		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		35 101	35 101	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		12 106 441	12 106 441	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN		28 163	28 163	
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		51 260	51 260		
	Charges constatées d'avance	VS		1 052 918	1 052 918		
	TOTAUX		VT		110 475 514	110 475 514	
	REVENUS	(1) Montant des	VD				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		TY					
Autres emprunts obligataires (1)		TZ					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	À 1 an maximum à l'origine	VG		35 118 004	35 118 004		
	À plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		BA		494 554	103 241	391 313	
Fournisseurs et comptes rattachés		SB		99 312 014	99 312 014		
Personnel et comptes rattachés		BC		16 495 404	16 495 404		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		BD		7 825 378	7 825 378		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	BE					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		3 048 872	3 048 872		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		1 200 235	1 200 235		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		8 144 456	8 144 456		
Groupe et associés (2)		VI		46 822 391	46 822 391		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		50 693	50 693		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L		15 590	15 590		
TOTAUX		VY		218 527 597	218 136 284	391 313	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		381 186			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Naphtachimie	Annexe aux comptes sociaux	31 décembre 2024
--------------	----------------------------	------------------

2.4. Variation des capitaux propres

Le capital social d'une valeur de 41 161 500,00 euros est composé de 5 400 000 actions entièrement libérées et détenues à hauteur de 100% par INEOS OLEFINS France HOLDO SAS

	2024
En euros	Capitaux propres
Au 31 décembre 2023 avant répartition	112 835 078
Dividendes	
Augmentation du capital	19 818 500
Prime de fusion absorption	
Variations en cours d'exercice :	
Variation des subventions d'investissement	-9 557
Variation des provisions réglementées	-4 092 396
Résultat de l'exercice	3 195 364
Au 31 décembre 2024 avant répartition	131 746 989

2.5. Provisions pour risques et charges

Conformément au PCG art. 531-2, le tableau ci-dessous recense, par catégorie de provisions :

- ♦ Les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture de l'exercice ;
- ♦ Les provisions pour risques et charges constituées au cours de l'exercice ;
- ♦ Les montants utilisés au cours de l'exercice ;
- ♦ Les montants non utilisés repris au cours de l'exercice.

Données en Kilos euros	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Montants utilisés au cours de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Maladies professionnelles	975 947			975 947
Provisions pour litiges	975 947	0	0	975 947
Dragage de l'anse d'Auguette	2 300 000	2 575 000	905 484	3 969 516
Dépollution Bande Sud	1 334 567		1 334 567	0
Destruction centrale Nord	2 840 000		816 165	2 023 835
Provisions pour charge	6 474 567	2 575 000	3 056 216	5 993 351
Dépréciation des immobilisations en cours	4 716 662	42 431		4 759 093
Provision pour Grosse réparation (Grand arrêt)	57 559 533	19 318 518	8 025 955	68 852 095
TOTAL	69 726 708	21 935 949	11 082 172	80 580 485

La provision pour Grosse réparation (Grand arrêt) correspond à une partie des coûts attendus dans le cadre du prochain Grand-Arrêt de 2025 (rythme tous les 7 ans).

Elle est calculée sur la base des coûts engagés lors du dernier Grand-Arrêt de 2018 soit environ 74 M€. Le montant a été réévalué à 88 M€ en 2024.

2.6. Emprunts et dettes

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2025

Formulaire des entreprises de S.A.
n° C 18-00-000 des 07/2024

Désignation de l'entreprise : SA NAPHTACHIMIE		Néant ☐ *									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an ou plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	1 334	UV	1 334	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	VX	97 108 292		97 108 292						
	Créances représentatives de titres (Prêts sur garanties prêts ou remis en garantie * (prêts sur garanties ou autres instruments) UD)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	IV	2 413		2 413						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	89 587		89 587						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	35 101		35 101					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	12 106 441		12 106 441					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VY	28 163		28 163					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	51 260		51 260						
	Charges constatées d'avance	YS	1 052 918		1 052 918						
TOTALUX		VT	110 475 514	VI	110 475 514	VY					
RENVIS	(1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an ou plus 2		A plus d'1 an et 5 ans ou plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		TV									
Autres emprunts obligataires (1)		TW									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG	35 118 004		35 118 004					
		à plus d'1 an à l'origine	VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	494 554		103 241		391 313				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	99 312 014		99 312 014						
Personnel et comptes rattachés		8C	16 495 404		16 495 404						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 825 378		7 825 378						
État et autres		Impôts sur les bénéfices	8E								
collectivités		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 048 872		3 048 872					
publiques		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 200 235		1 200 235					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	8 144 456		8 144 456						
Groupe et associés (2)		VI	46 822 391		46 822 391						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	50 693		50 693						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZJ									
Produits constatés d'avance		8L	15 590		15 590						
TOTALUX		VY	218 527 597	VZ	218 136 284		391 313				
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés (personnes physiques)	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VI	381 186	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Cordia Group

Naphtachimie	Annexe aux comptes sociaux	31 décembre 2024
--------------	----------------------------	------------------

2.7. Autres informations : informations concernant les entreprises liées

<i>en euros</i>	Entreprises liées	Participations
Emprunts		
Emprunt TPF	0,00	
Emprunt INEOS	485 554,00	
Actif circulant		
Créances clients	34 623 551	
INEOS OLEFINS SA	32 539 136	
PETROINEOS Manufacturing France	26 222	
INEOS Chemical Lavéra	1 362 225	
INEOS Derivatives Lavéra	261 821	
Appryl	8 040	
INEOS EUROPE AG	44 519	
INEOS TECHNOLOGIES France	381 589	
INEOS OLEFINS BELGIUM	0	
Dettes		
Dettes fournisseurs	-963 026	
INEOS EUROPE AG	-732 000	
INEOS DERIVATIVE LAVERA	-231 026	
INEOS CHEMICALS LAVERA	0	
INEOS OLEFINS SA	0	
INEOS TECHNOLOGIE France	0	
INEOS OLEFINS France HOLD CO	0	
PETROINEOS Manufacturing France		
INEOS SERVICES BELGIUM NV		
APPRYL		
Autres dettes	46 822 392	
Compte courant TP		
Compte courant INEOS	46 822 392	
Résultat financier		
Produits de participation	0	
Autres produits financiers	0	
Charges financières	4 996 267	

N.B : Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidé (C.com. art. D24, point 9).

Aucune information complémentaire avec les parties liées n'est à mentionner dans la mesure où ces transactions sont conclues à des conditions normales de marché.

2.8. Produits constatés d'avance

Au 31/12/2024, le montant des produits constatés s'élève à 15 591 euros. Ils correspondent au solde de la soulte versée par RIO TINTO France.

Naphtachimie	Annexe aux comptes sociaux	31 décembre 2024
--------------	----------------------------	------------------

3. Notes relatives au compte de résultat

3.1. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel dégage un bénéfice de 3 943 916 €

Transaction Prud'hommes NC - Janvier 2024	123 650
IJSS non remboursé	50 865
litiges	7 600
Intérêt de retard TGAP	2 564
Total Charges exceptionnelles	184 679
Reprise de Subventions d'investissements	9 557
Annul fct OHO 2018/02/098 LITIGE	2 792
Facture de plus de 5 ans annulées	23 850
Reprise amortissements dérogatoires HONEYWELL PROCESS SOLUTIONS	4 092 396
Liquidités sociétés radiées	
Total Produits exceptionnels	4 128 595
Résultat Exceptionnel	3 943 916

3.2. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Le résultat fiscal s'élève à 4 056 182 € et l'impôt à payer à 1 024 059 €. Le crédit d'impôt a été imputé à hauteur de 300 €.

3.3. Consolidation fiscale

Les résultats de la société NAPHTACHIMIE SAS sont pris en considération via les résultats Ineos Olefins France Holdco SAS, BP 6 Avenue de la bienfaisance 13117 Martigues SIRET 803 106 582, pour détermination du résultat fiscal consolidé du groupe INEOS, conformément aux articles 113 à 134 de l'annexe II du code Général des Impôts.

3.4. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires de PwC figurant au compte de résultat au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 56 000 € H.T.

Naphtachimie	Annexe aux comptes sociaux	31 décembre 2024
--------------	----------------------------	------------------

3.5. Situation fiscale latente ou différée

Allègement de la dette future d'impôt (en euros)	
Organic	197 089
Provisions non déductibles	6 854 887
Sous-Total	7 051 976
Accroissement de la dette future d'impôts (en euros)	
Amortissements dérogatoires	46 035 030
Charges différé ou à étaler	
Ecart de conversion actif	
Provision pour perte de change	
Produits comptabilisés non encore imposés fiscalement	
Total	46 035 030
TOTAL	-38 983 054
Impôt différé passif	-10 069 323

La fiscalité latente est calculée à la clôture de l'exercice 2024 au taux de 25.83 %.
Conformément aux principes comptables français, ce passif n'est pas comptabilisé.

Naphtachimie	Annexe aux comptes sociaux	31 décembre 2024
--------------	----------------------------	------------------

4. Autres informations

4.1. Engagements de crédit-bail

Néant.

4.2. Engagements de retraite

4.2.1. Engagements de retraite

Le régime complémentaire de garantie Naphtachimie (RPCN) a été définitivement fermé le 01.01.80. Son extinction (dernier salarié ayant droit) est estimée à 2040. Il a été remplacé par un système additif, le RSN. Ce dispositif supplémentaire prévoit 0.35% par année d'ancienneté sur la base de la moyenne des 12 derniers mois de carrière à partir de 10 ans d'ancienneté (en moyenne un supplément d'environ 11 à 11.5% est servi).

Ce dispositif est lui-même complété par le RSNJ qui prévoit pour les jeunes embauchés la constitution d'une retraite complémentaire par capitalisation (régime par cotisation avec quote-part salariale et employeur).

Les droits acquis par le personnel allocataire et non-allocataire au 31 décembre ne sont pas enregistrés au passif du bilan. La valeur actuarielle des engagements correspondants figure en annexe sous la rubrique "Engagements donnés". Ils font l'objet de provisions pour leur quote-part respective dans les livres des sociétés mères.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite sont aussi inscrits en "Engagements hors bilan" en tenant compte des dispositifs concurrents ou parallèles pouvant en diminuer les valeurs (placement équivalent temps, dispositif de départ anticipé, CASAIC...)

4.2.2. Autres engagements : Remarque générale

Les passifs éventuels (nés ou à naître) liés à des réorganisations ont continué à faire l'objet d'évaluation au 31/12/2024 sur la base des accords de préretraites validés par les Organisations Syndicales (Garanties de Ressources, C.A.S.A.I.C, Accord postés). Ils sont portés en "Engagements hors bilan" pour leur totalité évaluée au 31/12/2024. Le plan de préretraite étant usuellement renouvelé, l'estimation de l'engagement correspondant a été établie en considérant qu'il était perpétuel.

Les passifs sociaux, à l'exception de ceux liés à l'accompagnement des plans amiante, inscrits en "Engagements hors bilan", font l'objet de provisions chez les sociétés mères.

Naphtachimie	Annexe aux comptes sociaux	31 décembre 2024
--------------	----------------------------	------------------

4.2.3. Engagements de retraite

En K Euros	31/12/2024
Engagements postérieurs à l'emploi	Montant
RSN Retraite Supplémentaire Naphtachimie	0
Départ anticipé Naphtachimie	15 607
IFC Indemnité de fin de carrière	2 290
Prévoyance (Mutuelle – MIP) – RETRAITES	4 886
Médaille du travail et Gratification d'ancienneté	2 547
TOTAL	25 330

Retraite Supplémentaire Naphtachimie (RSN) : le montant de l'engagement au 31 décembre 2024 est estimé à 89 M€. Ces engagements étant pris en charge directement par TotalEnergies et Ineos, selon les accords passés, ils ne sont donc pas supportés par l'entité Naphtachimie.

4.3 Engagements financiers

Engagement hors bilan, en euros	31/12/2024	31/12/2023
Cautions de douanes de Marseille	704 600	704 600
Cautions de douanes de Marseille	4 600	4 600
Total	709 200	709 200

4.4 Information sur le CPF – Compte Personnel de Formation

La loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle ouvrait pour les salariés bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée de droit privé, un droit individuel à la formation (DIF) d'une durée de 20 heures par an, cumulable sur une période de 6 ans, plafonné à 120 heures.

La loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle prévoit le remplacement du DIF par le Compte Personnel de Formation CPF à compter du 01/01/2015. Les heures non consommées du DIF au 31/12/2014 pourront être mobilisées pendant cinq ans dans le cadre du nouveau compte.

Ce nouveau dispositif représente un crédit d'heures mobilisable par le titulaire du compte pour suivre une formation qualifiante. Les heures créditées dans la limite de 150 heures (24h/an jusqu'à 120 heures puis 12h/an jusqu'à 150 heures pour un salarié en CDI à temps plein, prorata du temps de travail pour un CDI à temps partiel, CDD, apprentissage ou contrat de professionnalisation.

Contrairement au DIF, le compteur d'heures CPF ne relève plus de la responsabilité de l'entreprise mais il est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations sur la base des déclarations annuelles (DADS pour 2015, DSN à compter de 2016)

Naphtachimie	Annexe aux comptes sociaux	31 décembre 2024
--------------	----------------------------	------------------

4.5 Ventilation par catégorie de l'effectif moyen employé pendant l'exercice

L'effectif moyen au 31 décembre 2024 est de 523,24 salariés.

	2024	2023
Cadres	84,38	81,94
Agent de maîtrise	376,19	356,01
Ouvriers	62,67	76,20
Total	523,24	514,15

4.6 Rémunération des mandataires sociaux

La société n'a pas versé de jetons de présence ou de rémunération à ses mandataires sociaux durant l'exercice.